



Écoulement de la voirie ,desgats des eaux ?

Par **laurent**, le **04/07/2008** à **11:18**

bonjour,

Notre habitation en contre bas d'une route departemental avec une pente de notre coté deversant les eaux pluvialle sur notre terrain, l'entree d'un lotissement non goudronner sur la parcelle superieur de la voirie nous ravie toute l'eau vers notre porte de garage.En 2006 déjà nous avons changer notre porte de garage casser par la pousser de l'eau. j'ai déjà effectuer des traveaux à ma charge,mes voilà sa ne suffit pas mr le maire après plusieurs entre vus un dialogue de sour,de la la dde me repond ces le conseil general qui s'en occupe et après un coup de telephone on me repond d'aller voir monsieur le maire.
que faire svp,merci!